



Traité Avoda Zara

Michna 5 - Chapitre 5

היה אוכל עימו על השולחן, והניח לפניו לגין על השולחן ולגין
על הדולפקי, והניחו ויצא מה שעל השולחן, אסור. ומה שעל
הדולפקי, מותר; ואם אמר לו הוי מוזג ושותה, אף מה שעל
הדולפקי אסור. חבייות פתוחות, אסורות; וסתומות, כדי שיפתח
ויאגוף ותיגוב.

[Si un israélite] mange [chez lui] à table avec [un idolâtre], qu'il ait mis une cruche [de vin] sur la table et une autre sur le trépied, et que [l'israélite] sorte, la cruche [de vin] sur la table est interdite, celle sur le trépied est permise. Mais si [l'israélite] lui a dit : Verse et bois ! même [la cruche] sur le trépied est interdite. Les fûts ouverts sont interdits. S'ils sont fermés [ils sont aussi interdits s'il y a eu le temps suffisant pendant l'absence] pour ouvrir, fermer et laisser sécher.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions